

# ÉPILATION

## CONTRE-INDICATIONS AU TRAITEMENT

Ci-dessous, une liste de précautions et de contre-indications à prendre en compte avant de traiter le patient :

- Pacemaker ou défibrillateur interne.
- Pièces de métal superficielles ou autres implants sur la zone de traitement.
- Cancer de la peau ou n'importe quel autre type de cancer en cours ou grain de beauté précancéreux.
- Antécédent de tous types de cancer\*
- Maladies concomitantes sévères, telles que les problèmes cardiaques.
- Grossesse et allaitement.
- Système immunitaire affaibli à cause de maladies immunosuppressives telles que le SIDA ou le VIH, ou prise de médicaments immunosuppresseurs.\*
- Maladies pouvant être stimulées par la lumière et les longueurs d'onde utilisées, telles que des antécédents de lupus érythémateux disséminé, porphyrie ou épilepsie.\*
- Les patients avec des antécédents de maladies stimulées par la chaleur, telles qu'un herpès simplex récurrent sur la zone de traitement, ne peuvent être traités qu'en suivant un traitement prophylactique.
- Troubles endocriniens mal contrôlés, tels que le diabète ou le syndrome des ovaires polykystiques pour l'épilation.
- Toute maladie active sur la zone de traitement, tels que les irritations, le psoriasis, l'eczéma, les rougeurs.
- Antécédents de troubles cutanés, chéloïdes, cicatrisation anormale, ainsi qu'une peau extrêmement sèche et fragile.
- Antécédents de coagulopathie, ou prise d'anticoagulants : risque d'hématomes.
- Prise de médicaments, plantes, compléments alimentaires et vitamines connus pour provoquer une photosensibilité à la lumière utilisée aux longueurs d'onde délivrées lors du traitement, tels que l'Isotrétinoïne (Accutane) au cours des 6 mois précédents, la Tétracycline, ou le millepertuis perforé au cours des deux semaines précédentes. \*
- Resurfaçage facial au laser et peeling chimique profond au cours des trois mois précédents si le visage est traité.

- Épilation à la pince à épiler, à la cire ou épilation électrique dans les 6 dernières semaines.
- Tatouage ou maquillage permanent sur la zone de traitement.
- Peau excessivement bronzée par le soleil, les UV ou des crèmes auto-bronzantes au cours des deux semaines précédentes.
  - Traitement en Alexandrite (755 nm) : Pas de bronzage et pas d'exposition au soleil 1 mois avant et 1 mois après le traitement.
  - Traitement au Nd:YAG (1064 nm) : Pas de bronzage actif et pas d'exposition au soleil 15 jours avant et 15 jours après le traitement.

Des cloques et une hyper/hypo pigmentation peuvent survenir.

- Injections de Botox les 2 dernières semaines et injection de comblements naturels (ex : acide hyaluronique, collagène) les 6 dernières semaines.
- Ne pas traiter sur des zones ayant reçu des injections de comblement synthétiques (ex : silicone).

À la discrétion du médecin, ne traitez aucun état qui pourrait engendrer un risque pour le patient.

(\*) Les états indiqués peuvent être traités à la discrétion et sous la responsabilité totale du directeur médical/ médecin, bien que ce ne soit pas recommandé. Dans ce cas, une petite zone doit être traitée et évaluée après quelques jours afin de déterminer si le patient pourra tolérer le traitement sans développer d'effets secondaires.